



Ecole Saint Pierre
30 C, rue du Petit Paris
85540 Champ Saint Père
Tél. : 02.51.40.94.43
www.champstpere-stpierre.fr



Circulaire de rentrée Année scolaire 2026-2027

Organisation des classes

- Classe de PS-MS-GS : Stéphanie Migner
- Classe de GS- CP : Estelle Marquine et Pauline Favreau (le lundi)
- Classe de CE1-CE2 : Hélène Mouré et Pauline Favreau (le mardi)
- Classe de CM1-CM2 : Victorine Barreteau

Stéphanie Dubois, enseignante du Regroupement d'Adaptation du secteur des Moutiers, accompagnera certains élèves de cycle 2 ou cycle 3 en fonction des difficultés rencontrées par chacun dans certains domaines d'apprentissage. Des précisions sur l'aide spécialisée seront communiquées aux parents d'élèves au cours des réunions de classe.

Personnel intervenant dans l'école

- Céline Michelet en remplacement d'Anne-Laure Marin : Agent de service (aide maternelle)
- Vanessa Raynon : Agent de service (surveillance de sieste + agent d'entretien)
- Corinne Josse, Amélie Delapierre et Nathalie Pastre : AESH

Calendrier scolaire

Vous trouverez un calendrier en pièce jointe qu'il vous sera possible d'utiliser pour noter les activités scolaires ou périscolaires de votre enfant.

Rentrée des enseignants	Lundi 31 août 2026
Rentrée des élèves	Mardi 1er septembre 2026
Vacances de Toussaint	du vendredi 16 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël	du vendredi 18 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Vacances d'Hiver	du vendredi 19 février 2027 au lundi 8 mars 2027
Vacances de Printemps	du vendredi 16 avril 2027 au lundi 3 mai 2027
Pont de l'Ascension	Les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027
Vacances d'Eté	Le vendredi 2 juillet 2027

*Les vacances débutent après la classe, le soir des jours indiqués ;
la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.*

Modification du calendrier officiel

Cette année, l'école suivra le calendrier officiel. Aucune modification ne sera apportée.

Des animations, à caractère facultatif, seront tout de même proposées aux enfants et à leur famille.

Horaires

	De la maternelle au CP	Du CE1 au CM2
Matin	8h45 à 11h45	8h45 à 12 h 00
Après-midi	13h15 à 16 h 30	13 h 30 à 16 h 30*

**Les enfants encore présents à 16h40 seront automatiquement pris en charge par l'accueil périscolaire.*

L'ouverture des portes de l'établissement se fait 10 minutes avant le début des cours.

Accueil

L'accueil se fera à partir de **8 h 35**. Les enfants se rendront directement dans leur classe après lavage des mains.

Les parents des élèves de maternelle (PS-MS) pourront accompagner leur enfant jusqu'à **la porte de la classe mais ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux.**

Pour les parents des enfants de GS jusqu'au CM2, nous vous demandons de laisser vos enfants **entrer seuls** dans l'école.

En cas de problème urgent, vous pourrez rentrer sur la cour pour en avvertir les enseignants.

La classe commence à **8h45** pour tous les cycles. **Merci de respecter cet horaire.**

Sortie

Pour la sortie de 16h30, nous demanderons aux parents des élèves de PS-MS d'entrer par le portail de l'établissement afin de récupérer leur enfant directement dans la classe de maternelle. Stéphanie appellera les enfants les uns après les autres.

Pour les élèves de la GS au CM2, nous vous demanderons **d'attendre sur le parking extérieur.** Les enseignantes appelleront les enfants les uns après les autres par fratrie.

Communication parents-école

Des réunions de classe auront lieu au cours des prochaines semaines. Les dates vous seront communiquées ultérieurement. Ces réunions seront pour vous l'occasion de recevoir des informations et d'échanger sur le fonctionnement de la classe.

Pendant l'année scolaire, il vous sera également possible de demander des rendez-vous individuels. Les enseignants se tiendront à votre disposition en fonction de leurs disponibilités.

L'ensemble des communications se fait par voie électronique. Toutes les communications d'ordre général se feront par le biais de l'adresse direction@champstpere-stpierre.fr et les informations spécifiques de classe se feront à l'aide des adresses suivantes :

Classe de Stéphanie PS-MS-GS	stephanie.migner@champstpere-stpierre.fr
Classe d'Estelle GS-CP	estelle.marquine@champstpere-stpierre.fr OU pauline.favreau@champstpere-stpierre.fr
Classe d'Hélène CE1-CE2	direction@champstpere-stpierre.fr OU pauline.favreau@champstpere-stpierre.fr
Classe de Victorine CM1-CM2	v.barreteau@champstpere-stpierre.fr

Chaque enfant aura une chemise jaune pour les informations ne pouvant être communiquées par mail.

Décharge de direction

La directrice de l'école sera en décharge de direction le **mardi**. Pauline Favreau assurera la classe de CE1-CE2 ce jour-là.

Si vous souhaitez contacter la directrice, veuillez privilégier la journée du mardi. Merci.

Contact : - par téléphone : 02.51.40.94.43

- par mail : direction@champstpere-stpierre.fr

Absence

L'inscription à l'école implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation scolaire assidue.
(Article L131-1 / code de l'éducation)

- En cas d'absence imprévue, les parents doivent prévenir l'école dès que possible puis justifier par écrit de cette absence.

- En cas d'absence prévue justifiée*, un courriel est à adresser à l'enseignante concernée au plus tôt.

**« Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation. Celle-ci peut consulter les assistantes sociales agréées par elle, et les charger de conduire une enquête, en ce qui concerne les enfants en cause ». (Article 131-8 / code de l'Education)*

Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le chef d'établissement, à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

Les enseignants ne fourniront du travail pour les enfants absents que si le motif d'absence est reconnu valable par le chef d'établissement.

Toutes les absences non justifiées seront comptabilisées et pourront faire l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection Académique.

Les parents doivent fournir un certificat médical en cas de dispense d'EPS et de maladie contagieuse.

Maladies

Selon la législation en vigueur, toute prise de médicaments par les élèves est interdite à l'école, y compris pendant le temps d'interclasse du midi.

Les enseignants seront habilités et tenus de délivrer un médicament seulement en cas de nécessité vitale pour l'élève concerné et dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Sur avis médical, un enfant atteint d'une infection contagieuse peut ne pas être accepté à l'école avant la guérison complète.

Toute maladie contagieuse doit être signalée dans les plus brefs délais.

Services périscolaires

Les enfants profitant des services de cantine et de garderie doivent impérativement être inscrits.

Pour effectuer les réservations à la restauration et à l'accueil périscolaire, connectez -vous sur le Portail familles.

Goûter

Les enfants ne seront pas autorisés à prendre de collation pendant le temps d'école.
Pour ceux qui le souhaitent, il sera possible de le faire avant la classe entre 8h35 et 8h45.

Anniversaires

Nous vous demandons d'être raisonnable dans la quantité des bonbons offerts et de privilégier les bonbons emballés ou les sachets individuels. Un ou deux bonbons peuvent suffire pour fêter un anniversaire à l'école. Merci de votre compréhension.

Parents accompagnateurs en sortie scolaire

Accompagner, ce n'est pas forcément profiter des spectacles. C'est tout d'abord gérer les enfants.
Il est bien **évidemment interdit de fumer** en présence des élèves.
Il est également impératif de faire attention au vocabulaire employé devant les enfants.

Chaque sortie scolaire doit être un moment d'apprentissage pendant lequel les adultes doivent être garants de la bonne conduite des enfants et de leur sécurité. Ils doivent donc être des modèles.

Informations diverses

- Nous vous recommandons de marquer tous les vêtements que votre enfant peut quitter et le matériel qu'il pourrait égarer.
- Nous vous demandons de prévoir une **petite gourde ou petite bouteille d'eau individuelle marquée au nom de l'enfant pour chaque élève (de la PS au CM2).**
- Pour les petits, **prévoir des vêtements de rechange.**
- Pour la sieste, marquer le duvet et la serviette de toilette.
- Merci de couvrir les livres et fichiers scolaires et d'aider votre enfant à en prendre soin.

Très bonne rentrée à tous.

L'équipe enseignante